

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Préfet à Sous-Préfets. — Circulaire de Versailles, le 20 mars, à 10 h. 5.

Intérieur aux Préfets.

La situation de Paris n'est pas aggravée, l'insurrection est désavouée par tout le monde, elle est déshonorée par des actes de violence individuelle. Général Chanzy et plusieurs officiers sont retenus prisonniers. Les maires protestent unanimement et se refusent à procéder aux élections.

L'Assemblée est unanime pour flétrir ces désordres et leurs auteurs.

Des officiers et des gardes nationaux sont venus à Versailles, demander la nomination de l'amiral Saisset et promettent une action prochaine et énergique.

La séance a été excellente, tous les partis sont d'accord pour condamner le mouvement.

Versailles, 21 mars, 8 h. m.

Président du Gouvernement, chef du pouvoir exécutif, aux préfets et à toutes les autorités civiles et militaires.

Les nouvelles de toute la France sont parfaitement rassurantes. Les hommes de désordre ne triomphent nulle part, et à Paris même, les bons citoyens se rallient et s'organisent pour comprimer la sédition.

A Versailles, l'Assemblée, le gouvernement ralliés, entourés d'une armée de 45,000 hommes nullement ébranlés, sont en mesure de dominer les événements et les dominent dès aujourd'hui.

Hier l'Assemblée a tenu sa première séance et s'est montrée calme, unie et résolue. Elle a formé une commission qui s'est entendue avec le chef du pouvoir exécutif et qui est convenue avec lui de toutes les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. — Elle va publier une proclamation.

Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, sont tranquilles.

Vous pouvez donner aux populations ces nouvelles qui sont rigoureusement exactes, car le gouvernement qui vous les adresse est un gouvernement de vérité.

Qu'il reste bien entendu que tout agent de l'autorité qui pactiserait avec le désordre sera poursuivi selon les lois comme coupable de forfaiture.

A THIERS.

Chronique Politique.

LE GOUVERNEMENT A VERSAILLES.

C'est seulement dimanche matin que le gouvernement a pris la résolution de se retirer de Paris.

M. Thiers était resté toute la journée de samedi au ministère des affaires étrangères; c'est

lui qui a donné des ordres aux généraux et qui a fait opérer aux troupes le mouvement de concentration qui s'est effectué dans la soirée autour de l'Ecole militaire.

Le conseil des ministres s'était réuni d'abord le soir à neuf heures, chez M. Calmon. On voulait éviter de se trouver dans un lieu où les délibérations du conseil pussent être troublées.

Au bout de quelques temps, les ministres, voyant que la garde nationale ne répondait pas à leur appel, se transportèrent à l'Ecole militaire. C'est là qu'ils apprirent la mort des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Vers trois heures du matin, on se décidait à partir pour Versailles.

Dans la journée, le maire de cette ville a fait afficher une nouvelle proclamation dont voici le texte :

« Chers concitoyens,

« Les déplorables événements qui ont eu lieu hier à Paris, depuis l'heure où je vous faisais concevoir des espérances, entraînent une grande concentration de forces militaires dans notre ville.

« Le chef du pouvoir exécutif, qui ne saurait se séparer de l'Assemblée nationale, est venu se fixer près d'elle avec tous les ministres et se trouve placé de façon à donner tous les ordres et à obtenir tous les concours nécessaires.

« La ville de Versailles, qui n'a rien à redouter, grâce aux forces dont le gouvernement dispose, a de grands devoirs à accomplir. Il faut surtout que notre armée soit bien accueillie par elle, et à cet égard je suis heureux de pouvoir féliciter notre population des excellentes dispositions qu'elle a déjà manifestées.

« Espérons que le calme se fera bientôt dans les esprits, que la loi sera respectée et l'ordre public rétabli; qu'enfin la République sortira encore une fois victorieuse, avec l'appui des bons citoyens, des cruelles épreuves que lui imposent les passions anarchiques!

« Le Maire de Versailles, député de Seine-et-Oise,

» CH. RAMEAU. »

Dimanche, vers midi, le général Lecomte, séparé de ses troupes, a été amené par une bande de forcés rue des Rosiers, à Montmartre, devant quelques individus prenant le titre de comité central. Des cris « A mort! » se faisaient entendre. Le général Clément Thomas, survenu peu de temps après, en habit de ville, a été reconnu. Un des assistants s'est écrié : « C'est le général Clément Thomas, son affaire est faite! » Le général Lecomte et le général Clément Thomas ont été poussés dans un jardin, suivis par une centaine d'hommes. Ils ont été attachés et fusillés. Leurs cadavres ont été mutilés à coups de baïonnettes.

Ce crime épouvantable, accompli sous les yeux du comité central, donne la mesure des horreurs dont Paris est menacé, si les sauvages agitateurs qui troublent la cité et déshonorent la France devaient triompher.

Les deux aides-de-camp du général Lecomte allaient subir le même sort que leur général, quand ils ont été sauvés par l'intervention d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'est écrié que

ce qui se passait était horrible; qu'après tout on ne connaissait pas ceux qui prononçaient ces condamnations à mort. Il a réussi à faire épargner les deux jeunes officiers, menacés d'une mort affreuse.

Paris-Journal croit devoir démentir l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas :

« Tous deux auraient été, il est vrai, dit notre confrère, condamnés à mort par un conseil de guerre composé de 21 officiers de la garde nationale et 1 officier de la garde mobile.

« Mais le comité — ce comité qui semble tout diriger et qui se composerait à l'heure présente de 72 membres — serait parvenu à arracher, non sans peine, MM. Clément Thomas et Lecomte des mains qui voulaient leur supplice.

« Ils auraient été maltraités dans cette vive bagarre, mais ils en seraient sortis sains et saufs. »

D'après le récit de Paris-Journal, ils sont toujours gardés au Château-Rouge.

Espérons que cette dernière version est la vraie, et que du moins cette tache de sang est épargnée à la ville de Paris!

DE DIMANCHE A LUNDI A PARIS.

La soirée de dimanche a été calme. Sur les boulevards extérieurs, peu d'animation. Un grand nombre de gardes nationaux avaient déposé leur fusil pour aller se promener avec leur famille dans les Champs-Élysées. Ceux qui sont restés fidèles à leur poste ont déparé les rues qui aboutissent au boulevard de Clichy et ont élevé des barricades.

A dix heures et demie du soir, nous avons rencontré sur la place Clichy, près de la statue de Moncey, huit canons gardés par une vingtaine de gardes nationaux.

Pour la première fois, l'agitation s'est répandue aux Ternes. Au milieu de la nuit, quelques exaltés sont entrés dans les églises et ont sonné le tocsin, notamment à l'église Saint-Ferdinand.

Le tocsin n'étant pas suffisant pour effrayer la population paisible de ce quartier, la générale a été battue depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin.

Lundi tout semble apaisé. La gare de l'Ouest (rive gauche) est encombrée par des troupes qui quittent Paris.

Rue Lafayette plusieurs régiments d'artillerie, sans armes, se dirigent avec leurs bagages vers la gare du chemin de fer du Nord.

Les nombreuses barricades des boulevards extérieurs sont gardées chacune par un seul garde national. Quelques-unes même ne sont pas gardées du tout.

Les affiches émanant du Comité central attirent des groupes nombreux. Nous demandons des nouvelles à un garde national qui revient des buttes Montmartre, où il a passé la nuit : « Rien de nouveau, monsieur, nous répond-il; quant aux canons qu'on a voulu nous enlever par un coup-de-main, nous les gardons et nous ne les rendrons pas. »

L'HOTEL-DE-VILLE.

Le calme régnait lundi matin autour de la place de l'Hôtel-de-Ville, mais les promeneurs qui visitaient le quartier pouvaient voir une magnifique rangée de 40 à 50 canons qui brillaient au soleil,

sur la place. Ces canons ont été transportés cette nuit, dans la prévision d'une attaque. Les barricades qui bouchent les rues aboutissant à la place sont toutes gardées par des sentinelles. Dans la rue de Rivoli, la plupart des magasins et boutiques demeurent fermés.

RIVE GAUCHE.

La plus grande tranquillité n'a cessé de régner dimanche dans tous les quartiers de la rive gauche.

Une affluente considérable de promeneurs s'est portée toute la journée au Luxembourg et sur la place du Panthéon, pour y visiter les campements à peu près abandonnés de la ligne et la barricade qui ferme la rue Soufflot à la hauteur de la rue Saint-Jacques.

Au faubourg Saint-Germain, pas la moindre trace d'émotion. On se croirait transporté dans une autre ville.

Soirée absolument calme.

Vers minuit le silence des rues est tout-à-coup troublé par le bruit de la générale, du rappel et du tocsin.

De demi-heure en demi-heure des tambours, battant la générale, parcourent toutes les rues. En même temps, des individus, qui ne font pas connaître leurs titre et qualité, frappent aux portes des gardes nationaux et les requièrent d'avoir à sortir en armes. Plusieurs refusent de se rendre à cet appel. C'est un vacarme continu. De minuit à six heures, le tambour ne cesse pas de retentir; le tocsin sonne par intervalles.

Quelle est la cause de ce tapage? Au matin, on apprend que les gardes nationaux ont été appelés aux armes pour se porter contre les Prussiens qui se seraient approchés trop près de Paris.

Nous donnons cette version pour mémoire, parce qu'elle a circulé sérieusement partout.

Mais, chose remarquable, les émotions de cette nuit troublée n'ont en rien altéré l'apparente sérénité des habitants de la rive gauche.

Chacun va à ses affaires. Les voitures circulent. Les omnibus ont repris leur trajet. Pas le moindre attroupement, ni sur le boulevard Saint-Michel, ni dans la Cité, ni dans le quartier des Halles centrales. Deux ou trois lecteurs, tout au plus, devant la nouvelle affiche du Comité central de la garde nationale. La cour du Palais-de-Justice est fermée au public. Nous voyons sortir de la caserne de la garde républicaine une vingtaine de gardes nationaux porteurs, chacun, de plusieurs chas-sepots.

En résumé, calme complet, tranquillité générale, état extérieur absolument normal.

Les renseignements qui nous parviennent des faubourgs Saint-Jacques, et Montrouge et de la Chaussée-du-Maine nous apprennent que la nuit n'a été troublée par aucun bruit de tambour, ni aucun désordre, dans ces quartiers éloignés.

JOURNAL OFFICIEL
du 20 mars 1871.

PARTIE OFFICIELLE

Fédération républicaine de la garde nationale.
— Organe du Comité central.

Si le comité central de la garde nationale était

un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, dédaigner de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer « qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire avait renversés, » tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République qui écrit sur sa devise le grand mot de : Fraternité, il pardonne à ses détracteurs; mais il veut persuader les honnêtes gens qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes ses affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas foi la responsabilité, — et elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.

Et pourtant les provocations n'ont pas manqué; et pourtant le gouvernement n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile.

Il a calomnié Paris et a ameuté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée qu'il a fait mourir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu vous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens.

Il a, enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arrachons ta couronne de capitale. »

Qu'a fait le comité central pour répondre à ces attaques? Il a fondé la Fédération; il a prêché la modération — disons le mot — la générosité; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Jamais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité ! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités; il a demandé le concours du corps d'officiers; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté étaient donc le droit et la justice? De quel côté était la mauvaise foi?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous, pour que chacun ne l'ait pas encore à la mémoire. Si nous l'écrivions, à la veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens qui ont accepté légèrement des calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas! bien des noms étaient connus, très connus, et cette notoriété nous a été bien fatale!...

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employés contre nous? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple, et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim!

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaie de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle? Quel intérêt y aurions-nous?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir, comme nous l'avons fait, la confiance de 215 bataillons, n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une terrible responsabilité, nous l'a-

vons accompli sans hésitation, sans peur, et dès que nous voici arrivés au but, nous disons au peuple qui nous a assez estimés pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé son impatience : « Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit; fais ta volonté. Mon maître, tu l'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans les rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre, la tête haute, les marches de ton Hôtel-de-Ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

Les membres du comité central :

Ant. Arnaud, Assy, Billioray, Ferrat, Babick, Ed. Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lavallette, Fr. Jourde, Rousseau, Ch. Lullier, Henry Fortuné, G. Arnold, Viard, Blanchet, J. Grollard, Barroud, H. Géresme, Fabre, Pougeret, Bouit.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le nouveau gouvernement de la République vient de prendre possession de tous les ministères et de toutes les administrations.

Cette occupation, opérée par la garde nationale, impose de grands devoirs aux citoyens qui ont accepté cette tâche difficile.

L'armée, comprenant enfin la position qui lui était faite et les devoirs qui lui incombent, a fusionné avec les habitants de la cité : troupes de ligne, mobiles et marins se sont unis pour l'œuvre commune.

Sachons donc profiter de cette union pour resserrer nos rangs, et, une fois pour toutes, asseoir la République sur des bases sérieuses et impérisables!

Que la garde nationale, unie à la ligne et à la mobile, continue son service avec courage et dévouement.

Que les bataillons de marche, dont les cadres sont encore presque au complet, occupent les forts et toutes les positions avancées afin d'assurer la défense de la capitale;

Les municipalités des arrondissements, animées du même zèle et du même patriotisme que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République et préparer les élections du conseil communal qui vont avoir lieu.

Point de divisions! Unité parfaite et liberté pleine et entière!

Citoyens,

La journée du 18 mars, que l'on cherche par raison et intérêt à travestir d'une manière odieuse, sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple!

Le gouvernement déchu, — toujours maladroit, — a voulu provoquer un conflit sans s'être rendu compte ni de son impopularité, ni de la confraternité des différentes armes. — L'armée entière, commandée pour être fratricide, a répondu à cet ordre par le cri de : Vive la République! Vive la garde nationale!

Seuls, deux hommes qui s'étaient rendus impopulaires par des actes que nous qualifions dès aujourd'hui d'iniques, ont été frappés dans un moment d'indignation populaire.

Le comité de la fédération de la garde nationale, pour rendre hommage à la vérité, déclare qu'il est étranger à ces deux exécutions.

Aujourd'hui, les ministères sont constitués; la préfecture de police fonctionne, les administrations reprennent leur activité, et nous invitons tous les citoyens à maintenir le calme et l'ordre le plus parfait.

Citoyens,

Vous avez vu à l'œuvre la garde nationale; l'union, établie au milieu de tant de difficultés par le comité de la fédération de la garde nationale, a montré ce que nous aurions pu faire et ce que nous ferons dans l'avenir.

Une réunion des maires et adjoints et des députés de Paris, provoquée par le citoyen Tolain, a eu lieu à la mairie du deuxième arrondissement.

La gravité des événements donnait à cette réunion une importance extraordinaire. Après discussion, une délégation fut envoyée à M. Picard

pour s'entendre avec lui sur les modifications à apporter dans le système gouvernemental.

Plusieurs propositions ont été faites, mais sans résultat, M. Picard ne pouvant, a-t-il dit, prendre aucune décision sans l'assentiment de ses collègues.

La délégation se rendit ensuite chez le général d'Aurelles de Paladines, qui déclara ne pouvoir apporter de remède à la situation, que, du reste, il n'avait pas créée.

Le général ajouta que le sort de la France était entre les mains des municipalités, et qu'il abandonnait toute initiative.

C'est à la suite de cet incident que le comité central de la garde nationale a pourvu aux besoins impérieux de la situation en organisant les services publics.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le colonel Langlois, député de Paris, s'était mis dès samedi soir, à la disposition du Gouvernement, pour concourir à la défense de la République légale et parlementaire. Nous sommes heureux de le féliciter de son patriotique dévouement.

— Le général Vinoy ne s'est pas montré à la hauteur de la situation. Sa direction a péché par l'ensemble et par les détails.

On nous assure que des troupes sont restées sans nourriture pendant de longues heures, éparpillées sans surveillance et sans ordres.

— Toutes les troupes qui ont fait cause commune avec l'insurrection appartiennent à l'armée de la Loire.

— Les gardes nationaux de Passy ont refusé de céder la place au détachement envoyé par l'Hôtel-de-Ville pour les relever.

— On s'est emparé de l'Hôtel-de-Ville. Tout a été mis au pillage. La caisse a disparu.

— On nous assure que l'or ruisselle dans les quartiers excentriques.

Les cabarets sont pleins de gens qui payent en or.

— Le bruit courait samedi que le colonel Langlois allait être nommé commandant des gardes nationales de la Seine. Dimanche matin, une fraction du 116^e bataillon, celui même dont M. Langlois est commandant, et une fraction du 91^e ont investi le domaine de M. Langlois.

Ils lui ont demandé s'il était vrai qu'il était nommé en remplacement de M. d'Aurelles de Paladines. M. Langlois ayant répondu négativement, les gardes nationaux lui ont alors déclaré que s'il avait été nommé, ils avaient ordre de l'arrêter.

— M. Gambetta, dont nous avons annoncé l'arrivée à Saint-Sébastien, n'a pas fait un long séjour dans cette ville; il est maintenant à Burgos. On assure qu'il va se fixer dans la petite ville de Zarauz, où il compte, en menant une vie calme et retirée, rétablir sa santé ébranlée.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'Assemblée nationale vient d'adopter unanimement la proclamation suivante, qui sera affichée dans toutes les communes de France :

Versailles, 21 mars, 2 h. 1/2 s.

L'Assemblée nationale au peuple et à l'armée.

Citoyens et soldats,

Le plus grand attentat qui se puisse commettre chez un peuple qui veut être libre, une révolte ouverte contre la souveraineté nationale, ajoutée en ce moment comme un nouveau désastre à tous les maux de la patrie.

Des criminels, des insensés, au lendemain de nos revers, quand l'étranger s'éloignait à peine de nos champs ravagés, n'ont pas craint de porter dans ce Paris, qu'ils prétendent honorer et défendre, plus que le désordre, la ruine, le *deshonneur*. Ils l'ont taché d'un sang qui soulève contre eux la conscience humaine, en même temps qu'il leur interdit de prononcer ce noble mot de *République* qui n'a de sens qu'avec l'inviolable respect du droit et de la liberté.

Déjà, nous le savons, la France entière réprobat avec indignation cette entreprise odieuse. Ne craignez pas de nous ces faiblesses morales qui aggraveraient le mal en pactisant avec les coupables. Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser et constituer le pays.

Ce grand et tutélaire principe de la souveraineté nationale, nous le tenons de vos libres suffrages, les plus libres qui furent jamais.

Nous sommes vos représentants et vos seuls mandataires.

C'est par nous, c'est en votre nom, que la moindre parcelle de notre sol doit être gouvernée; à plus forte raison, cette cité héroïque, le cœur de notre France, qui n'est pas faite pour se laisser longtemps surprendre par une minorité factieuse.

Citoyens et soldats!

Il s'agit du premier de vos droits, c'est à vous de le maintenir. Pour faire appel à vos courages, pour réclamer de vous une énergique résistance, vos représentants sont unanimes; tous à l'environ, sans dissidence, nous vous adjurons de vous serrer étroitement autour de cette Assemblée, votre œuvre, votre image, votre espoir, votre unique salut.

Pour copie conforme.

Le président du conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française,

A. THIERS.

Paris, 21 mars.

Les 27 principaux journaux de Paris engagent les électeurs à ne pas se rendre au scrutin.

Au moment où nous mettons sous presse, une manifestation des hommes d'ordre se produit. Une foule de 3 à 4.000 citoyens sans armes, appartenant à toutes les classes de la société, parcourt les quartiers du centre et voit ses rangs s'accroître à vue d'œil. Les cris qui partent des rangs de cette manifestation sont ceux de : « Vive la France! Vive l'Assemblée nationale! A bas le Comité! »

Les Prussiens reviennent occuper les environs de Paris en chassant les habitants.

Quelques campagnards se réfugient à Paris, rapportant que les Prussiens déclarent qu'en présence des événements de Paris, « la guerre recommence. » Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne faut à ce propos de soldat. Ce n'en est pas moins un symptôme grave.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 18 mars.

Texte : Revue politique de la semaine. — La situation à Paris. — Entrée en Suisse de l'armée française de l'Est. — Saint-Cloud. — Courrier de Paris. — De Paris à Meaux (suite). — La catastrophe de Puteaux. — La garde nationale. — Ricord et Demarquay. — Les rapports du baron Stoffel. — Chronique judiciaire.

Gravures : Arrivée en Suisse du corps d'armée du général Bourbaki. — Les ruines de Saint-Cloud (4 gravures). — Le parc d'artillerie de Montmartre. — L'accident du chemin de fer de Versailles : collision d'un train de marchandises et d'un convoi de blessés prussiens, à Puteaux. — De Paris à Meaux pendant l'armistice (9 gravures). — Le docteur Ricord. — Pillage des environs de Paris : un convoi prussien à Saint-Denis. — Le docteur Demarquay. — Une batterie prussienne à Châtillon. — Les batteries prussiennes de Châtillon : la batterie des tours de Crouy. — Rébus.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

V E N T E

DE MOBILIER

Dépendant de la succession de M.

BRUNEL,

A l'Allee, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le jendi 23 mars 1871, à midi, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. Brunel, à l'Allee, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Il sera vendu :

Lits en accajou, literie, canapé, buffet à étagère, armoire à glace, pendule, armoires, commodes, tables, tables de nuit, tables de toilette, batterie de cuisine, vaisselle, plusieurs pièces de vin rouge, etc.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

La propriété de l'Allee se trouve à un kilomètre de Saint-Florent, sur la route des Touffaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Saumur, imprimerie de P. GODET.